



# PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Secrétariat Général*

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LEGALITÉ

Bureau des collectivités territoriales et  
de l'environnement

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la société RG 43 en vue de la mise en service de nouvelles lignes de production au sein de l'installation de recyclage de déchets plastiques qu'elle exploite au Fieu, commune de TENCE (43190)**

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° BCTE/2021-89 du 06 août 2021, la demande déposée par la **Société RG 43** en vue de la mise en service de nouvelles lignes de production au sein de l'installation de recyclage de déchets plastiques qu'elle exploite au lieu-dit « Le Fieu » sur le territoire de la commune de TENCE (43190) sera soumise à enquête publique

**du 1er septembre 2021 à 9 h au 1er octobre 2021 à 17 h**

Pendant cette période, le dossier d'enquête au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, qui comporte une étude d'impact, sera déposé en mairie de TENCE pour être tenu à la disposition du public.

Le président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné le commissaire enquêteur qui est M. Henri de FONTAINES, lieutenant-colonel honoraire.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public sur le projet pourront être :

- soit consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie de TENCE
- soit adressées au commissaire enquêteur à la mairie de TENCE (siège de l'enquête),
- soit adressées au préfet, par voie électronique, à l'adresse suivante : [pref-enquetepubliquerg43@haute-loire.gouv.fr](mailto:pref-enquetepubliquerg43@haute-loire.gouv.fr),
- soit exprimées oralement auprès du commissaire enquêteur qui recevra le public à la mairie de TENCE les :

- mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021 de 9 h à 12 h
- jeudi 9 septembre 2021 de 14 h à 17 h
- vendredi 17 septembre 2021 de 9 h à 12 h
- mercredi 22 septembre 2021 de 14 h à 17 h
- vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021 de 14 h à 17 h

- Le public pourra demander des informations auprès de M. Eric PREYNAT au 04 71 65 82 09 ou consulter le dossier de demande d'autorisation sur le site internet des services de l'État : [www.haute-loire.gouv.fr](http://www.haute-loire.gouv.fr), rubrique Publications - Enquêtes publiques - Installations classées pour la protection de l'environnement (régime d'autorisation).

A l'issue de la procédure d'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de TENCE ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Loire pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également insérés et consultables sur le site internet des services de l'État pendant un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Cette décision sera notifiée à l'exploitant.